



Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Le BNSSA permet de surveiller des piscines et des plages publiques ou privées. Le BNSSA, surveille et intervient sur les sites de baignade avec accès gratuit ou dans certains cas payants. Il ne peut en revanche pas enseigner contre rémunération.

Objectif de la formation

Acquérir les compétences pour assurer la surveillance des piscines et des plages publiques ou privées.



Selon formule



En piscine



8 à 24 personnes



Formation continue tous les 5 ans



Public concerné

Toute personne, étudiant, éducateur sportif titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)



Prérequis

17 ans le jour de l'examen
Certificat médical + PSE1



Intervenants

Formateurs certifiés



Méthodes pédagogiques

- Introduction
- Législation / QCM test
- Entraînement natation
- Démonstration pratique
- Sauvetage
- Conclusion



Evaluation

Epreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011
1 épreuve théorique
3 épreuves pratiques



Sanction

Certificat de compétences



Contact

Tel : 0262.26.35.01
@ : contact@croixblanchereunion.re
Site : www.croixblanchereunion
Réfèrent : Karine LACAILLE



Programme pédagogique

Partie 01 : Situer son rôle et sa mission

Partie 02 : Mettre en œuvre le matériel

Partie 03 : Respecter le cadre légal

Partie 04 : Les rôles des acteurs du sauvetage aquatique

Partie 05 : Identifier et évaluer les risques spécifiques

Partie 06 : Adapter les attitudes de surveillance

Partie 07 : Identifier les conduites accidentogènes et faire de la prévention

Partie 08 : Adopter une conduite appropriée en cas de personne en difficulté dans la zone de surveillance



Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur
- Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateurs de formation
- Oxygénothérapie
- Mannequins de sauvetage règlementaires
- Fiches de suivi et d'évaluation
- Livrets de formation

